



MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE



Appel à projet 2019-9

DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »

Règlement

Date de lancement de l'appel : 17 juin 2019
Date de clôture de l'appel : 27 septembre 2019

Soumission des projets : <https://dim-map-aap19-9.sciencescall.org/>

Votre contact : dim-map-admin@groupes.renater.fr

Sommaire

I – Présentation et objet de l'appel.....	2
II – Processus de sélection des projets.....	3
III – Eligibilité et critères d'évaluation.....	4
IV – Dossier de candidature et modalités de soumission	4
V – Dispositions générales pour le financement.....	5
VI – Modalités d'attribution et de versement de la subvention	6
VII – Suivi des projets financés	6
VIII – Foire aux questions	6

I – Présentation et objet de l'appel

Le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » lance l'appel à projet AAP 2019-9, qui s'adresse uniquement aux projets déjà financés par le DIM. Il a pour objectif de soutenir des (nouvelles) collaborations entre équipes, institutions et entreprises aux savoir-faire complémentaires, dans la perspective de promouvoir auprès du public le plus large les résultats des projets financés par le DIM dans ses appels à projets précédents.

Le mode de mise en valeur choisi est un film scientifique court (3 à 5 minutes maximum) à destination du « grand public ».

Le projet qui sera soumis comporte deux aspects :

- La réalisation du film
- La programmation de sa diffusion

Les projets innovants, incorporant des disciplines techniques émergentes et/ou interdisciplinaires s'inscrivent pleinement dans cet appel, sachant que seront financés prioritairement les projets les plus intégrateurs en termes d'acteurs, d'innovation et d'approches professionnelles. Le Comité de pilotage scientifique accordera ainsi une importance particulière aux points suivants :

- La visualisation originale des données de la recherche / des contenus présentés dans le film
- La contribution du projet à la formation de jeunes scientifiques, notamment par leur implication dans sa réalisation.
- La faisabilité technique et budgétaire.

Cible

Le film scientifique financé doit s'adresser à un public généraliste, non nécessairement scientifique, et diversifié, tel que celui visitant les institutions patrimoniales franciliennes.

Format du support de valorisation

Le film scientifique financé doit être une animation (dessin, morphing, 3D) ou une vidéo d'une durée de 3 à 5 minutes. Il est au format 4/3.

Il doit respecter la charte technique (forme et mentions aux génériques, éléments graphiques, compression son et image maximum, volume de fichier maximum, formats de fichier, etc.). Cette charte sera mise à disposition par le DIM Matériaux anciens et patrimoniaux.

Le film peut être accompagné d'un autre support de médiation (guidage, commentaire, jeu, atelier, performance, etc.), à la condition impérative que cet autre support ne soit pas nécessaire à l'exploitation et à la compréhension du film.

Les textes écrits et les voix off sont en langue française.

Politique de diffusion

Le projet devra faire état de sa politique de diffusion. Il importera notamment que le film puisse être diffusé :

- Sur le site du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »
- Via les comptes réseaux sociaux gérés par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »
- Par les partenaires du réseau (musées pilotes, institutions patrimoniales)
- Sur des sites de fouilles archéologiques

- Dans des festivals de films scientifiques
- Par la Région Île-de-France
- Sur les plateformes de type YouTube

Droits

Les droits concernant les cessions de droits d’auteur liées à l’écriture et la réalisation, à la musique, aux images d’archives, au graphisme, etc. doivent être régularisés afin de permettre au DIM, à la Région Ile-de-France, aux partenaires du projet, de diffuser le film dans le cadre défini par la politique de diffusion du projet (cf. ci-dessus).

Tous les partenaires du projet, y compris la société de production du film, doivent s’engager à signer une convention de production exécutive. L’affectation du montant octroyé par le DIM sera conditionnée par la signature de cet accord.

Portage et partenaires du projet

Pour être éligibles, les projets requièrent un portage par au moins une entité membre du DIM (équipe ou laboratoire). Les partenaires du projet doivent obligatoirement comprendre un partenaire de valorisation (société de production audiovisuelle, musée, institution patrimoniale, etc.). La société de production est ou bien coporteur ou bien partenaire.

- Remarque 1 : le coportage du projet par des membres du DIM est fortement encouragé.
- Remarque 2 : l’adjonction éventuelle de partenaires du DIM ou extérieurs au DIM est possible.
- Remarque 3 : l’ensemble des porteurs et partenaires s’entend pour échanger et fournir la documentation nécessaire à la réalisation du film
- Remarque 4 : la présentation d’éléments témoignant d’une collaboration amorcée entre l’équipe des porteurs et le(s) partenaire(s) de valorisation autour du projet déjà soutenu est encouragée.

Sauf cas particuliers (par exemple équipes ou laboratoires pour lesquels le CNRS n’est pas cotutelle), ou cas exceptionnels à motiver dans le dossier scientifique, l’organisme gestionnaire de la subvention sera le CNRS.

Cofinancements

La demande de financement auprès du DIM peut être associée à un autre soutien financier : les cofinancements sont vivement encouragés. Dans ce cas, les montants et les sources de cofinancement attendus doivent être précisés. Quand un cofinancement est annoncé mais pas encore obtenu au moment du dépôt du dossier, et si le projet est finalement retenu, le soutien du DIM sera effectif une fois le cofinancement obtenu.

II – Processus de sélection des projets

Etape 1	Lancement AAP 2019-9	17 juin 2019
Etape 2	Date limite de réception des projets	27 septembre 2019
Etape 3	Date limite de réception des signatures Analyse de la recevabilité des projets Expertise et évaluation	17 octobre 2019 Octobre 2019
Etape 4	Publication des résultats	Novembre 2019

- La recevabilité des projets sera examinée par l'équipe administrative et le Comité de pilotage scientifique (CPS) du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux ».
- Chaque projet est évalué par des membres du CPS. Le CPS statue sur la base de ces évaluations.
- Le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » se réserve le droit de faire appel à des experts non membres du CPS lors de la phase d'évaluation.

III – Eligibilité et critères d'évaluation

Les critères d'éligibilité des projets correspondent aux points suivants :

- Le projet porte sur la valorisation d'un projet précédemment soutenu par le DIM
- Le porteur / les porteurs du projet doit / doivent être membre(s) du DIM
- Les partenaires du projet doivent obligatoirement comprendre un partenaire de valorisation
- Le montant de financement demandé ne peut excéder 15 000 € HT
- Le dossier de soumission complet doit être déposé dans les délais et sous le format demandé

L'évaluation des projets prendra en compte les critères suivants :

- La qualité et la rigueur scientifique du projet de film : l'adéquation entre le contenu scientifique et les choix de mise en forme technique et artistique, notamment les efforts mis en œuvre pour une visualisation originale des données / des contenus de recherche, ainsi que le mode de scénarisation retenu
- La prise en compte de la cible
- La politique de diffusion de l'objet financé (programmation, calendrier, etc.)
- La qualité et la fiabilité du partenariat
- L'implication de jeunes scientifiques
- La faisabilité technique et budgétaire du projet

L'association des compétences d'au moins deux équipes / institutions / entreprises membres du DIM sera considérée comme un plus.

IV – Dossier de candidature et modalités de soumission

Le dossier de candidature est constitué par :

- Le dossier de présentation du projet (formulaire à télécharger à partir de la plateforme de soumission des appels à projet)
- Le fichier de signatures (formulaire à télécharger à partir de la plateforme de soumission des appels à projet et voir ci-dessous)
- Une photographie illustrant le projet, qui sera utilisée sur le site et les rapports du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », dans l'hypothèse où le projet serait retenu. Les crédits éventuels doivent également être transmis
- Le devis pour la réalisation du film. ATTENTION, c'est au(x) porteur(s) de projet de s'assurer que les marchés publics auront bien été respectés.
- Des fichiers d'annexes si nécessaire

Langue

Le dossier peut être rédigé indifféremment en français ou en anglais.

Nom des fichiers

Les éléments constitutifs du dossier de candidature devront impérativement respecter la charte de dénomination suivante :

acronyme du projet DIM MAP AAP 2019-9.pdf (ou .docx)

acronyme du projet DIM MAP AAP 2019-9_signatures.pdf (ou .docx)

acronyme du projet DIM MAP AAP 2019-9_devis.pdf (ou .jpg ou .png ou.tiff)

acronyme du projet DIM MAP AAP 2019-9_photo.pdf (ou .jpg ou .png ou.tiff)

Si besoin est : *acronyme du projet DIM MAP AAP 2019-9_credit-photo.pdf (ou .docx)*

Si besoin est : *acronyme du projet DIM MAP AAP 2019-9_annexes.pdf (ou.docx ou .mp4)*

Signatures

Tous les porteurs et partenaires, y compris la société de production, doivent signer le fichier de signatures. Cette signature vaut également engagement à signer la convention de production exécutive **Le(s) porteur(s) du projet veilleront donc à constituer et à transmettre UN SEUL FICHIER comportant toutes les signatures.**

Si les signatures sont obtenues avant la date limite de soumission du projet, le fichier des signatures est à déposer sur la plateforme : <https://dim-map-aap19-9.sciencescall.org/>.

Sinon, le fichier des signatures est à envoyer au plus tard 17 octobre 2019 à l'adresse suivante : dim-map-admin@groupe.renater.fr.

Le CPS du DIM se réserve le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.

Pour toute question sur les aspects administratifs, les équipes peuvent prendre contact avec l'équipe administrative support : dim-map-admin@groupe.renater.fr.

Plateforme de soumission des projets

Les projets sont soumis via la plateforme : <https://dim-map-aap19-9.sciencescall.org/>

Un message accusant réception du dépôt du projet vous est envoyé.

Dates

Le dépôt des dossiers complets doit intervenir au plus tard le 27 septembre 2019. Passé ce délai, les pièces complémentaires envoyées seront déclarées non recevables, à l'exception du fichier de signatures, qui peut être envoyé jusqu'au 17 octobre 2019.

V – Dispositions générales pour le financement

1- Le financement attribué par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » est apporté sous forme d'une subvention. Les priorités de financement sont celles détaillées dans la présentation de l'appel.

- 2- Il ne sera pas possible de demander des financements complémentaires pour prolonger une opération dont le budget ou le calendrier n'auraient pas été respectés.

RAPPEL :

- 1- Le montant de la subvention s'entend « HT ».
- 2- Le règlement financier de la Région stipule que les bénéficiaires finaux ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion.

Il est rappelé que les dépenses éligibles à l'aide du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » sont celles engagées à compter de la date de notification de l'aide et pendant la durée du projet.

VI – Modalités d'attribution et de versement de la subvention

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention seront précisées par le CNRS quand le CNRS est le bénéficiaire de la subvention, ou bien via une convention de reversement entre le CNRS et l'établissement bénéficiaire qui aura été choisi.

VII – Suivi des projets financés

- Le soutien apporté par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » devra être impérativement indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par l'attribution d'une subvention de la Région Île-de-France dans le cadre du Domaine d'intérêt majeur « Matériaux anciens et patrimoniaux » de la Région Île-de-France » ou « This project was supported by a grant from the Ile-de-France Region – DIM "Matériaux anciens et patrimoniaux" »
- Des présentations des projets financés en cours de réalisation pourront être demandées (maquettes).
- Les porteurs s'engagent à mettre à la disposition du DIM les éventuels éléments (présentations, images, versions traduites, fichiers de sous-titres) complémentaires à la diffusion en premier lieu de l'objet de valorisation financé.
- La participation des bénéficiaires à des activités du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » peut être demandée (réunions scientifiques, présentations dans le cadre de la valorisation).
- En fonction des conditions qui seront établies par la DR4 du CNRS, il est possible que d'autres modalités de suivi soient mises en place.

VIII – Foire aux questions

Une foire aux questions est disponible sur le site du DIM Matériaux anciens et patrimoniaux : elle répond aux interrogations les plus fréquentes. Vous pouvez vous y reporter : <http://www.dim-map.fr/foire-aux-questions-appels-a-projet/>.